

**COMITE SYNDICAL  
DOCKS SEINE NORD EUROPE / ESCAUT  
30 septembre 2022 – 09h00**

**COMPTE-RENDU**

**Etaient présents en qualité de délégués titulaires (3) :** MM. Sébastien DELQUIGNIES, Bruno FONTAINE et Dominique SAVARY.

**Délégués suppléants remplaçant un délégué titulaire (4) :** MM. Jean-Marc MOREAU, Marc POSAK, Bruno RACZKIEWICZ et Didier RIZZO.

**Délégués titulaires ayant donné pouvoir à un délégué titulaire (2) :** M. Michel QUIEVY a donné pouvoir à M. Dominique SAVARY, M. Jean-François SAILLY a donné pouvoir à M. Sébastien DELQUIGNIES.

**Délégués titulaires excusés (4) :** M. Charles BLANGIS, Mmes Amandine HASSOUNA et Anny-Claude MORISIAUX et M. Jean-Noël VERFAILLIE.

## ORDRE DU JOUR

1. Communications du Président
2. Approbation du compte-rendu de la réunion du 29 juin 2022
3. Projets en cours sur les quais publics
  - Quai public d'Haulchin / projet de port à sec
  - Quai public de Denain - Pierres Blanches / Résultat de l'AMI
4. Terminal à conteneurs de Bruay-sur-l'Escaut / Saint-Saulve
  - Achèvement des travaux de réparation de la phase 1
  - Contrôle CICC (FEDER)
5. Prêt relais sur subvention
6. Projet de tarif public 2023
7. Questions diverses

Monsieur Bruno RACZKIEWICZ est désigné secrétaire de séance.

Il procède à l'appel des Délégués titulaires et suppléants présents. Il informe le Président, M. Bruno FONTAINE que trois pouvoirs ont été attribués : M. Michel QUIEVY a donné pouvoir à M. Dominique SAVARY, M. Jean-François SAILLY a donné pouvoir à Sébastien DELQUIGNIES.

Le quorum étant atteint, le Comité Syndical peut valablement délibérer.

## **COMMUNICATIONS DU PRESIDENT**

Le Président FONTAINE informe le Comité Syndical d'un changement de représentation au sein de notre instance. En effet, par délibération en date du 27 juin 2022, la Communauté d'Agglomération La Porte du Hainaut a décidé de désigner M. Bruno RACZKIEWICZ comme Représentant Titulaire (il était jusqu'alors Suppléant) et M. Michel QUIEVY comme Représentant Suppléant (il était jusqu'alors Titulaire).

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte Docks Seine Nord Europe / Escaut prend acte de cette modification de représentation de la Communauté d'Agglomération La Porte du Hainaut.

Par ailleurs, et pour assurer le bon fonctionnement du Syndicat Mixte, le Président FONTAINE a accordé aux deux Vice-Présidents du Comité Syndical, M. Jean-Noël VERFAILLIE (Premier Vice-Président) et Anne-Lise DUFOUR (Seconde Vice-Présidente) une délégation de signature.

Les membres sont par ailleurs informés que, suite au départ de Mme Manon BEUTIN en juin dernier, un recrutement a été lancé par la CCI Grand Hainaut Hauts-de-France pour la remplacer. Au terme du processus de recrutement, c'est Mme Christelle DELSAUT qui va rejoindre l'équipe Logistique de la CCI pour s'occuper de Ports de l'Escaut.

Mme Christelle DELSAUT prendra ses fonctions au plus tôt, à l'automne 2022. Les membres du Syndicat Mixte souhaitent la bienvenue à Mme Christelle DELSAUT, ici présente.

Chaque année, Norlink – dont le Syndicat Mixte est membre – organise un grand événement de networking. Les premières éditions se sont tenues à Calais (2021) et Dunkerque (2022). La prochaine édition se tiendra à Valenciennes, en septembre 2023. Le Syndicat Mixte sera bien évidemment mis à contribution pour l'organisation de cet événement de portée régionale qui apporte beaucoup de notoriété au territoire hôte.

A titre d'exemple, il peut être souligné que le Préfet de Région a passé toute la journée à Dunkerque lors de Norlink Day 2022.

Enfin, le Président FONTAINE fait état de sa rencontre avec Mme Marie-Céline MASSON, Directrice Régional Nord-Pas de Calais de Voies Navigables de France, un peu plus tôt en septembre. Mme MASSON s'est dite ouverte à travailler ensemble l'événement Norlink Day pour que VNF y soit associé et que les travaux sur le Canal Condé-Pommerœul y soit largement présentés.

Sur le projet de plaisance à Haulchin, Mme MASSON s'est montrée extrêmement ouverte également ; nos échanges avec le porteur de projet doivent donc se poursuivre pour qu'une présentation technique puisse avoir lieu dans les prochains mois.

## **APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 29 JUIN 2022**

Le compte-rendu de la séance du Comité Syndical du 29 juin 2022 n'appelle aucune observation et est approuvé à l'unanimité.

### **PROJETS EN COURS SUR LES QUAIS PUBLICS**

Lors de sa séance du 22 mars dernier, le Comité Syndical a reçu le porteur de projet d'un pôle plaisance sur le **quai public de Prouvy-Rouvignies-Haulchin**. Ce projet a retenu l'attention des membres du Comité Syndical qui ont souhaité que les réflexions se poursuivent sur un plan plus technique entre les équipes du Syndicat Mixte (CCI, agglomérations) et le porteur de projet.

Gautier HOTTE indique que cette réunion technique a été malheureusement reporté à plusieurs reprises pour des problèmes d'agenda ; une nouvelle date est en cours de calage.

Sur le quai public de Denain - Pierres Blanches, une seule entreprise a remis un dossier dans le cadre de l'Appel à Manifestations d'Intérêt lancé par le Syndicat Mixte en avril.

Pour mémoire, il s'agissait d'identifier des entreprises prêtes à investir sur le poste à quai situé à l'extrême ouest du quai public pour y développer une activité privée.

L'entreprise S.I.G. (Groupe Log'S) a remis un dossier pour développer sur site une activité de manutention / stockage de conteneurs maritimes.

Dans un premier temps, ce projet sera affiné avec le maître d'œuvre du Syndicat Mixte (il s'agit d'étudier la compatibilité d'un tel projet avec celui du Syndicat Mixte pour ce quai) et le porteur de projet dans un second temps.

Ce projet pourrait présenter un intérêt pour la zone compte tenu du développement d'un très grand entrepôt logistique à quelques centaines de mètres : entrepôt Log'S revendu à GLP d'une surface totale de 100 000 m<sup>2</sup> (phase 1 et phase 2).

Néanmoins, en raison de la cession de l'entrepôt à GLP justement, le Comité Syndical souhaite que soit bien vérifié l'intérêt d'une telle plate-forme dédiée conteneurs. Si le propriétaire ou le futur exploitant de l'entrepôt ne souhaite pas recourir au transport fluvial de conteneurs, un tel équipement n'a aucun intérêt.

D'autant que les autres occupants du parc d'activité ne devraient pas être intéressés. En effet, la société SIL (Lesaffre) n'a pas exprimé un tel besoin lors de l'entretien mené par SBL Consulting, missionné pour identifier les usages attendus pour le quai dans le cadre de notre étude de diagnostic.

A titre d'information, ce projet avance, en dépit des problématiques rencontrées, et notamment celle de l'eau. L'usine nécessite 1,5 million de m<sup>3</sup> d'eau par an, qu'il faut pouvoir produire, amener sur place et retraiter ensuite. Les études sont en cours avec NOREADE.

Et le dernier foncier disponible (entre le site Denain Logistique et la forme de radoub) serait destiné à une usine de production d'hydrogène, ce qui ne requiert aucun transport par conteneurs. Ce dernier projet d'implantation est d'ailleurs présenté rapidement en séance par Mme Amélie BAUDOUT-CHIVET (CAPH).

## **TERMINAL A CONTENEURS DE BRUAY-SUR-L'ESCAUT / SAINT-SAULVE**

Les travaux de **réfection du terre-plein de phase 1** du terminal à conteneurs se sont achevés dans les délais et l'exploitation du site a pu reprendre. Gautier HOTTE présente le résultat de ces travaux de reprise avec quelques images de l'état de surface avant les travaux et après.

Le budget prévu pour ces travaux a également été tenu avec un Décompte Général et Définitif à 544 369,10 € HT pour la partie travaux (pour une enveloppe après appel d'offres de 544 561,60 € HT). La partie maîtrise d'œuvre n'évolue pas non plus avec 16 800 € HT.

A ce stade, l'extension de phase 2 donne pleinement satisfaction, exception faite des **caniveaux à fente** qui se sont effondrés dès la mise en exploitation du terminal. Une procédure est en cours et une date d'expertise attendue dans les prochaines semaines.

Enfin, le Président FONTAINE informe les membres du Comité Syndical que la CICC (Autorité d'Audit pour les Fonds Européens en France) a retenu notre opération pour mener un contrôle.

Le but de ce contrôle est de s'assurer de la régularité des procédures menées, de vérifier la réalité des travaux menés ainsi que la régularité des dépenses réglées par le Syndicat Mixte et soumises ensuite au service instructeur (la Région Hauts-de-France) pour bénéficier de la subvention européenne.

L'équipe de la CICC sera présente à Valenciennes le 13 octobre pour un contrôle sur place, sachant que de très nombreux documents ont déjà été envoyés à cette autorité pour lui permettre de mener ses investigations.

En tout état de cause, il est probable que le règlement du solde de la subvention FEDER n'intervienne pas avant 2023.

En revanche, la perception de la subvention Etat est en bonne voie et devrait aboutir d'ici à fin 2022 pour un montant de près de 300 000 €.

## **PRÉT RELAIS SUR SUBVENTION**

Lors du lancement de la phase 2 d'aménagement du terminal à conteneurs de Bruay-sur-l'Escaut / Saint-Saulve, le plan de financement de l'opération faisait apparaître un besoin de trésorerie de 3,5 millions d'euros.

En effet, même si des subventions publiques équilibrerent bien l'opération, celles-ci ne sont versées qu'une fois les travaux réalisés et les contrôles éventuels réalisés. Ce processus nécessitait qu'une solution de trésorerie soit mise en place pour assurer la mise en œuvre de l'opération.

C'est à cette fin qu'un prêt relais sur subvention avait été contracté auprès du Crédit Agricole et débloqué à partir du mois d'août 2019. D'un montant de 3,5 millions d'euros pour une durée initiale de 27 mois, ce premier prêt n'a pas pu être remboursé en totalité à l'échéance et le Syndicat Mixte a souscrit deux nouveaux prêts dans l'attente de l'obtention du solde des subventions attendues.

Un premier prêt sollicité auprès du Crédit Agricole pour un montant de 816 684,24 € d'une durée de 12 mois a été renouvelé en juillet 2022. Le second prêt de 400 000,00 € contracté lui aussi auprès du Crédit

Agricole et dont l'échéance est au 10 octobre 2022 doit être renouvelé, le récent contrôle du FEDER faisant craindre un nouveau retard dans l'obtention des fonds.

Les nouvelles conditions pour ce prêt auprès du Crédit Agricole sont les suivantes :

- Capital emprunté : 350 000,00 €
- Durée : 18 mois
- Remboursement du capital : in fine
- Remboursement anticipé possible sans frais
- Taux : 2,14 % (fixe)
- Périodicité des intérêts : trimestrielle
- Commission d'engagement : 500 €

Sur les bases de cet exposé, le Comité Syndical décide, à l'unanimité :

- **D'approuver le principe de financement de la trésorerie court terme du Syndicat Mixte par une solution de crédit apportée par un établissement bancaire associé ;**
- **D'autoriser Monsieur le Président à signer un contrat de prêt avec le Crédit Agricole, pour un montant de 350 000,00 €.**
- **De verser au Crédit Agricole 500 € de frais de commission d'engagement afin d'obtenir ce nouveau prêt.**

### **PROJET DE TARIF PUBLIC 2023**

Comme chaque année, le Comité Syndical doit délibérer sur les tarifs qui seront appliqués aux usagers du Port Public de Valenciennes l'année suivante.

S'agissant de 2022, cette année est marquée par une inflation forte et généralisée à tous les postes de dépense : énergie, matières premières, services, main d'œuvre. Selon l'INSEE, l'inflation devrait atteindre 5,6 % pour cette seule année.

Le Syndicat Mixte n'est évidemment pas épargné et ses charges d'exploitation (maintenance, entretien, gestion quotidienne des quais) sont donc attendues en hausse sensible en 2023.

Afin de préserver les capacités opérationnelles du Syndicat Mixte, il est proposé d'introduire une augmentation des tarifs de Ports de l'Escaut pour 2023, d'autant que les redevances sont la seule source de revenu du port public.

Cette hausse sera différenciée avec une augmentation dans la moyenne des chiffres produits par l'INSEE pour la redevance au tonnage comme pour les manutentions de colis lourds, tandis que la redevance pour la location de terre-plein (non impactée par la hausse des prix) restera identique à celle pratiquée antérieurement.

S'agissant de l'usage de l'électricité sur le quai public de Bruay-sur-l'Escaut / Saint-Saulve (partie vrac), les charges liées à ce nouveau service ne sont pas du tout en rapport avec les produits générés. Nous n'avons d'autre option que de fortement augmenter le tarif de ce service.

Le projet de tarif 2023 se présente donc comme suit :

PORTS DE L'ESCAUT TARIF A PARTIR DU 1er JANVIER 2023			Hausse / 2022	Pour mémoire, tarif 2022	
Objet	Unité de calcul	Euros HT		En Euros	Hausse / 2016
<b>1) REDEVANCE D'USAGE D'UN QUAI</b>  Pour les utilisateurs n'ayant pas de convention d'occupation temporaire. Décompte par année civile.  Chargement - Déchargement de marchandises en vrac (sans utilisation d'un outillage public)  Chargement - Déchargement de marchandises en conventionnel (Coils, brames, tubes, grumes, ... d'un poids unitaire inférieur à 30 T)  Les redevances s'appliquent à des trafics annuels portant sur des quantités supérieures à 50 000 T pourront bénéficier d'une réduction : - de 15 % entre 50 000 et 100 000 T, - de 25 % entre 100 001 et 200 000 T, - de 30 % à partir de 200 001 T.	Tonne	0,33	6,45%	0,31	10,71%
<b>2) REDEVANCE DOMANIALE</b>  <b>A - AVEC ENGAGEMENT DE VOLUMES</b> Pour les utilisateurs bénéficiant d'une convention d'occupation temporaire <u>avec engagement minimal de trafic de 2,5T / m<sup>2</sup> / an.</u>  En cas de dépassement de l'engagement minimal de tonnage, les tonnes supplémentaires bénéficieront d'une réduction complémentaire de 5% par rapport à la réduction sur le tonnage déjà consentie (cf. redevance d'usage d'un quai).  En cas de non réalisation du tonnage contractuel, les tonnes non réalisées donneront lieu à facturation à hauteur de 0,30 € HT / tonne.  <b>B - SANS ACTIVITE VOIE D'EAU</b>  Location de terre-plein aménagé pour une durée supérieure à 48 H Dans le cas d'une location inférieure à 12 mois, le tarif appliqué sera celui au mois	€ HT / m <sup>2</sup> / an	1,50 à 3,00	0,00%	1,50 à 3,00 EUR	
<b>3) MANUTENTION DE COLIS LOURDS</b>  Redevances s'appliquant à l'embarquement et au débarquement de colis lourds, lorsque ceux-ci sont manutentionnés par les usagers à l'aide de leurs propres engins, avec éventuellement stockage sur les terres-pleins d'une durée n'excédant pas 48 H  <b>A - Redevance fixe à l'unité</b> Colis de 0 à 10 T Colis de 11 à 40 T Colis de 41 à 85 T Colis de 86 à 180 T Colis de plus de 180 T  <b>B - Redevance proportionnelle</b> (Colis de toutes catégories) - Cette redevance s'ajoute à la précédente	Unité	62,00	6,90%	58,00	5,45%
	Unité	136,00	6,25%	128,00	6,67%
	Unité	193,00	6,63%	181,00	6,47%
	Unité	285,00	6,34%	268,00	7,20%
	Unité	365,00	6,41%	343,00	7,19%
	Tonne	5,35	7,00%	5,00	6,38%
<b>4) MANUTENTION DE CONTENEURS</b>  Consulter l'opérateur du terminal dédié Escaut Valenciennes Terminal sur le quai public de Bruay-sur-l'Escaut / Saint-Saulve					
<b>5) ECLAIRAGE QUAI SAINT-SAULVE</b>  Eclairage du quai 4h : le matin de 5h à 9h, ou le soir de 17h à 21h. A la demande du client 48h avant l'opération	Unité	11,50	15,00%	10,00	

Après échange, les membres du Comité Syndicat approuve ce projet de tarif et souhaite qu'il soit soumis à notre concédant Voies Navigables de France.

## **QUESTIONS DIVERSES**

*Ports de l'Escaut sera présent cette année au Riverdating, la Convention d'Affaire dédiée à la logistique fluviale organisée par Voies Navigables de France. Cette édition 2023 se déroulera au Havre les 30 novembre et 1<sup>er</sup> décembre.*

La date du prochain Comité Syndical est fixée au 8 décembre 2022.

\*  
\* \* \*

*Plus aucun point n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Président clôture la séance.*